

# Chapitre 8 :

## Facture de « doit » et sa comptabilisation.

# I \_ Principes de la facturation.

## 1 \_ Principe de l'obligation légale de facturation.

- **Toute transaction commerciale : entraîne la délivrance d'une facture.**
  - **Facture : soumise à des règles commerciales et fiscales.**

## 2 \_ Mentions obligatoires.

- Désignation du vendeur-fournisseur.
- Date d'émission de la facture.
- Désignation de l'acheteur client.
- Numéro de facture.
- Numéro intra-communautaire : depuis le 01/01/1993.
- Détail de la facturation.
- Réductions.
- Total HT.
- Etc.

## 3 \_ Réductions sur facture.

- **Réductions à caractère commercial : RRR (rabais, ristourne, remise).**
  - Ne font pas l'objet d'une facturation : lorsqu'elles sont sur une facture de « doit ».
- **Réduction à caractère financier : escompte de règlement.**
  - **Doit obligatoirement être enregistrée.**

## II \_ Comptabilisation des factures d'achat.

### 1 \_ Comptes d'achat utilisés.

→ **Achats stockables.**

- **601 : achats de matières premières.**
- **602 : achats stockés et autre approvisionnement.**
  - 6021 matières consommables.
- **607 : achats de marchandise.**

→ **Achats non-stockables.**

- **606 : matières, fournitures, petit matériel consommés.**
  - 6061 : énergies et fluides.
  - 6063 : denrées alimentaires.
  - 6064 : fournitures administratives.

→ **Achats d'études et prestations de services.**

- **604 : prestations de services incorporées.**

### 2 \_ Comptabilisation des réductions : sur facture de doit.

→ **Réduction à caractère commercial : pas d'enregistrement.**

→ **Réduction à caractère financier.**

- **Pour l'acheteur : escompte obtenue.**
  - **Produit financier : 756.**
  - Enregistrement : compte.

# III \_ Comptabilisation des factures de ventes.

## 1 \_ Comptes de ventes utilisés.

- 701 : ventes de produits finis.
- 706 : ventes de prestation de services.
- 707 : ventes de marchandises.

## 2 \_ Comptabilisation des réductions (sur facture de doit).

- Réduction à caractère commercial : pas d'enregistrement.
- Réduction à caractère financier.
  - Pour le vendeur : escompte accordée.
    - Crédit financier : 667.
    - Enregistrement : compte.